

ASSOCIATION DES ORPHELINS DE DEPORTES et FUSILLES , RESISTANTS ET OTAGES DE LA  
REGION CHARENTE-POITOU  
(en formation)

Philippe BECHADE

le 20 Avril 2002

15, avenue Foch

94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

(Membre de l'UNION NATIONALE DES ORPHELINS DE DEPORTES ET FUSILLES)

(Siège social : Mr BERTRAND, Grangeneuve , SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY.01230)

à

Madame Bernadette PAUTROT

CONFOLENS

Chère Madame,

Le 1er Juillet 2000, le gouvernement signait un décret stipulant que: "Toute personne dont la mère ou le père a été déporté à partir de la France dans le cadre des persécutions antisémites durant l'Occupation et a trouvé la mort en déportation, a droit à une mesure de réparation, conformément aux dispositions du présent décret, si elle était mineure de vingt et un ans au moment où la déportation est intervenue".

Ce décret a provoqué une vive émotion parmi les orphelins de Déportés et Fusillés par les nazis pendant la guerre 1939-1945 , qui étaient écartés de cette décision.

Ce décret a été promulgué malgré l'avis contraire et antérieur d'Associations de Déportés juives et non-juives.

Lors d'une rencontre avec des Associations de Déportés et de Résistants, le 26 février dernier, Monsieur FLOCH , Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants reconnaissait que cette mesure était «une juste réparation mais discriminatoire » .

A ce jour, le décret 657/2000 est réservé aux orphelins de déportés de confession juive, victimes des persécutions antisémites des autorités de 1940 .

Nous ne contestons pas la justice de ce droit octroyé aux orphelins de déportés résistants ou non résistants de confession juive. Ce sont nos frères dans le malheur mais nous constatons que ce décret risque de créer des différences que nous ne pouvons pas accepter car les autres déportés de sources différentes ont été oubliés.

Nous , Orphelins de guerre, nous n'acceptons pas cette différence car nous avons souffert de la séparation de nos parents et subi des souffrances morales aussi fortes que celles des enfants bénéficiaires du décret 2000-657 .

Nous nous associons pour que justice soit faite et que le gouvernement prenne en compte l'ensemble des enfants victimes du nazisme afin qu'ils puissent tous , sans exception, obtenir les mêmes droits .

Le devoir de mémoire nous oblige à ce combat pour que nos parents déportés ne soient jamais oublier et ne soient pas dissociés dans l'histoire, des autres déportés. Nous associons également à cette démarche tous les orphelins dont les parents ont été fusillés ou tués dans le conflit 1939-1945 .

Tous ensemble, nous recherchons des contacts avec les élus et les dirigeants de notre pays pour trouver une solution à cette discrimination.

C'est pourquoi, s'est créée l'Union Nationale des Orphelins de Déportés et Fusillés dont le siège national se trouve à St RAMBERT EN BUGEY et dont le but est d'obtenir Justice et Egalité dans cette situation.

Notre action s'étend sur toute la France, chaque responsable de Région, en prenant une partie à sa

charge. Il existe déjà des associations en Bretagne, en Alsace-Lorraine, en Rhône-Alpes, dans le Nord, en Champagne-Ardenne, en Dordogne.

Nous devons les rejoindre en créant notre association en Charente-Poitou afin d'être plus forts, ensemble.

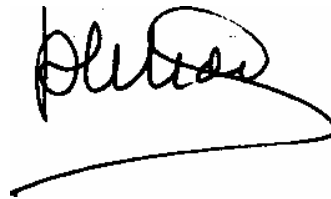
Si, comme j'en suis certain, vous souhaitez défendre les valeurs pour lesquelles vos parents se sont sacrifiés, alors venez nous rejoindre et faites nous connaître d'autres orphelins dont les noms ne nous ont pas été communiqués .

Dans notre association, vous serez les bienvenus par vos suggestions de modes d'actions nouveaux, par vos contacts personnels avec des élus locaux acquis à notre combat, par vos relations avec des responsables de journaux qui sauront transmettre nos messages. Ensemble et plus nombreux, nous serons plus efficaces et nous gagnerons.

Je compte sur vous et j'espère, à très bientôt de vous lire. Suivant vos disponibilités et vos souhaits, il me sera ensuite possible de constituer une équipe pour travailler pour la Justice et l'Egalité pour Tous.

Soyez assurée de mon engagement dans cette action et de mon entière amitié.

Philippe BECHADE  
Fils de Résistant mort en Déportation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe', with a long horizontal flourish extending to the right.